

d'Alice au pays des merveilles: "Pas de place, pas de place!" Ainsi qu'a répliqué Alice, avec tant de raison, "de la place, il n'en manque pas". D'abord, de 5,000 à 10,000 personnes trouveraient place dans des familles parentes au Canada. Des foyers canadiens les accueilleraient sans aggraver la pénurie de logements. De même les orphelins ne sauraient nous causer de grandes difficultés. Nous avons sûrement de la place pour eux. Quant aux autres, pouvons-nous en conscience leur dire que nous n'avons pas de place, quand eux n'ont absolument rien? Le peu que nous avons à partager avec eux vaut infiniment mieux que leur état actuel de complet dénuement.

N'oublions pas que chaque personne déplacée que nous ferions venir au Canada représenterait à la fois un consommateur et un producteur. Ces personnes aussi possèdent le don d'accomplir quelque chose. Jusqu'ici nous avons prétexté notre besoin de rétablir nos anciens combattants et leurs familles pour fermer nos portes à l'immigration. Aujourd'hui, c'est la rareté de logements qui nous sert d'excuse pour éluder nos responsabilités. Jamais nous ne nous justifierons par de tels arguments. Il est inconcevable que ce soit là la politique du Gouvernement.

Un peuple qui a résolu les problèmes inimaginables d'organisation imposés par la guerre, qui a réussi à édifier en même temps une double économie, industrielle et agricole; qui, au milieu de l'inflation et de la confusion générales, a réussi à réglementer son économie, ne saurait sûrement pas s'avouer vaincu par une question de ce genre. Une chose est évidente. Le Canada ne peut se permettre d'agir comme un peuple de richards. Cela ne nous conviendrait pas. Le moment ne se prête pas à une démarche lente et mesurée. Il nous faut, dès aujourd'hui, ouvrir nos portes.

Il est un fait que je désire souligner avec insistance. L'établissement des personnes déplacées ne constitue pas un programme d'immigration. Il représente uniquement la satisfaction d'un besoin humanitaire immédiat que nous imposent notre obligation et notre désir d'aider les populations européennes victimes de la guerre. Nous devons participer à la solution du problème de rendre à la société un million d'êtres humains privés d'affection, de stabilité et de la liberté de mener une vie normale. Depuis la fin de la guerre, nous expédions nos vieux vêtements et notre excédent de vivres mais cela ne suffit pas. Il reste à accomplir un grand travail de thérapeutique générale et de rétablissement social, et le Canada, à titre de membre des Nations Unies, est appelé à fournir à ces malheureux l'occasion de s'arracher à une existence inutile et

désespérée, de refaire leur vie dans la liberté et la dignité et de prendre leur place au sein des nations qui veulent les accepter.

Nous le devons à ceux de leurs parents qui vivent au pays. Ce sont des Canadiens qui s'intéressent aux membres de leur famille vivant outre-mer. Les nouveaux Canadiens seront bien plus heureux que le Gouvernement leur fournisse l'occasion d'aider les leurs que nous le serions d'une réduction des impôts, la Chambre peut m'en croire. C'est pour eux une question vitale; ils estiment qu'ils ont des vies à sauver. Avec les années, le souvenir d'un acte de générosité s'intensifie au lieu de s'affaiblir. Les descendants n'oublieront jamais le geste généreux du Gouvernement.

Ne nous inquiétons pas des inconvénients qui peuvent surgir pour ces gens; c'est ce qu'ils réclament. Peu leur importe la pénurie de logements. Ils ne songent qu'aux problèmes humains et demandent l'autorisation d'aider de leur mieux.

Si nous agissons en ce sens, les gens reconnaîtront que nous nous rendons compte de l'urgente gravité du problème. Lorsqu'on a refusé au Canada la permission de conférer avec les quatre grandes puissances, le premier ministre (M. Mackenzie King) a parlé de la disparition de l'esprit chevaleresque. Ne tarissons pas les sources de la compassion. Tout ce qu'il y a en nous d'humanité proteste en faveur de ces gens. Les portes du Canada sont presque aussi difficiles à franchir aujourd'hui que celles du Paradis et pour les sans-foyer de l'Europe ce serait le Paradis terrestre.

M. R. R. KNIGHT (Saskatoon): Je prends part au débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône afin de signaler à la Chambre une question qui intéresse au plus haut point Saskatoon, la Saskatchewan et la population canadienne. J'espérais que nous aurions l'occasion de la traiter à fond, mais cela me paraît peu probable. Il s'agit de l'utilisation du port de Churchill et du chemin de fer de la baie d'Hudson, et j'entends analyser la question, sinon brillamment du moins avec soin.

Le 15 octobre 1945, on l'a discutée à la Chambre sur la motion de mon collègue, l'honorable député de Churchill (M. Moore) qui exhortait le Gouvernement à encourager l'utilisation aussi complète que possible du port et du chemin de fer. La motion, mise aux voix, a été adoptée, 105 ayant voté pour et 24 contre. La population, si l'on en juge par ses représentants à la Chambre des communes, favorise l'idée de laisser la route faire ses preuves, occasion qu'on ne lui a pas fournie jusqu'ici. Pour en déterminer la praticabilité, il faut la mettre à l'essai sur une grande échelle